

Bien gérer son héritage

La gestion de son héritage n'est pas une mince affaire et peut s'avérer parfois être un véritable chemin de croix. Mais qui mieux qu'Alain Laurencelle, avocat spécialiste du droit notarial pour vous conseiller sur la gestion de votre héritage?



L'avocat anime en effet des ateliers d'information, organisés par Francofonds, sur les aspects légaux et pratiques des testaments, les procurations, les directives en matière de soins de santé et bien d'autres détails juridiques.

« Lors du dernier atelier en date, le 8 mai dernier à Saint-Claude, j'ai expliqué par exemple l'importance d'homologuer son testament, explique Alain Laurencelle. Tout le monde ne comprend pas son importance, mais l'homologation se fait par un juge qui fait un inventaire des éléments qui composent le testament original, pour enfin attester que le document est en règle et donne une autorisation légale d'être exploité. »

D'une manière générale, l'avocat explique donc de la façon la plus simple possible avec des exemples concrets ce qu'il se passe juridiquement et administrativement lors d'un décès ou d'une succession pour que la population gère au mieux ces moments souvent difficiles.

« De plus, je conseille les gens de ne pas repousser la gestion de son héritage à la dernière minute, conclut Alain Laurencelle. Tout cela demande une certaine planification, d'aller chercher des conseils d'experts et surtout de ne jamais oublier que tout peut changer très vite dans la vie. Il faut donc régulièrement revoir ces documents et apporter à son testament les modifications nécessaires. »